MAIRIE de LA CHAVANNE
306 Route de la Combe de Savoie
73800 LA CHAVANNE

secretariat@mairiedelachavanne.fr
Tel 04 79 84 09 03

http://lachavanne.fr

LA CHAVANNE
SAVOIE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – COMMUNE de LA CHAVANNE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 11 juillet 2022 à 19h00mn

---

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 05 juillet 2022.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 14 Quorum : 8
Présents : 10 Votants : 10 Procurations : 0

M. DURET Michel, Maire, assure la présidence.

Présents : DURET Michel, PETIT Gilles, BENOIT Véronique, DUVAL Olivier, FEIGE Sylvie, BONI Émilie, FLAVIN Bastien, FONTAINE Didier, LAPERRIERE Nicolas, MICHEL Jean-Pierre.
Absents Excusés : MOUCHOT Jean, BATTIN Marie-Christine, DALBAND-PATASSE Claire, SCOLARI Sarah.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h00.

M. DUVAL Olivier est désigné Secrétaire de séance, à l'UNANIMITÉ.

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 22 juin 2022 est soumis à l'approbation des conseillers présents.
Compte-rendu adopté : CONTRE(S) : 0 ABSTENTION(S) : 0 POUR(S) : 10

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 22 juin 2022
- Régularisation foncière suite échange – délibération complémentaire
- Vote d'une subvention exceptionnelle
- Vote des subventions aux associations
- Questions diverses

Régularisation foncière suite échange – délibération complémentaire

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° DEL 2021/24 du 13 septembre 2021, le Conseil Municipal décidait d'autoriser la régularisation foncière à effectuer suite au bornage des parcelles n° A 2057 à 2064.
Après avoir reçu le plan de bornage définitif, il convient de préciser les termes de l'échange :

- M. JOLY Bernard cède à titre d'échange au profit de la Commune de LA CHAVANNE les parcelles n° A 2225 et n° A 2227 ;
- En contre échange la Commune de LA CHAVANNE cède à titre d'échange au profit de M. JOLY Bernard les parcelles n° A 2222 et n° A 2223 ;

Les biens échangés sont évalués à la même somme de 300 €. En conséquence, l'échange est fait sans soulte de part ni d'autre.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0)

- approuve l'échange et donne autorisation à M. le Maire de signer l'acte d'échange à recevoir par Maître Sébastien POMEL, Notaire à Saint-Pierre d'Albigny.

Intervenant : M. DUVAL explique qu'il y manquait le montant évalué de l'échange dans la délibération du 13 septembre 2021 d'où la demande du notaire de prendre une délibération complémentaire.

Vote d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire expose :
La Commune de LA CHAVANNE a reçu une subvention de 1 133.34 € du Conseil Départemental au titre des dépenses de fonctionnement liées à la COVID-19. Le montant réel des dépenses éligibles s'élevait à 892,96 €.

Le Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE ne peut prétendre à cette subvention qu'au travers des deux communes membres soit LA CHAVANNE et PLANAISE. En effet, le Département avait oublié les Syndicats Scolaires lors des attributions de subventions et a expliqué aux communes membres qu'elles pouvaient reverser une partie de la subvention perçue.
M. le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE a fait la demande du versement de 240,38 € par le biais d'une subvention exceptionnelle. (1 133.34 € - 892,96 €)
M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0)

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 240,38 € au Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE
- Autorise M. le Maire à verser la somme au Syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE et à signer tous les documents nécessaires.

Intervenant : M. PETIT expose que dans le cadre des différents dispositifs d'aides gouvernementaux, l'article 26 de la loi 2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021 a institué une dotation au bénéfice de certains services publics à caractère industriel et commercial ou services à caractère administratif, confrontés du fait de l'épidémie du covid-19, à des diminutions de recettes et d'épargne brute. L'article 113 de la loi de finances pour 2022 a acté la prolongation de ce dispositif, avec une aide compensant selon les mêmes modalités les pertes de recettes tarifaires constatées entre 2019 et 2021. Le syndicat Intercommunal Scolaire LA CHAVANNE PLANAISE est éligible à ce dispositif, il a déjà touché une subvention au titre de l'année 2020 et peut en toucher une autre en 2022 au titre des pertes subies en 2021.

Vote des subventions aux associations

Intervenante : Mme BENOIT explique que lors de la dernière réunion du Conseil Municipal des associations n'avaient pas encore fourni les documents permettant de prétendre à une subvention. Elle informe que nous avons reçu en mairie les documents des associations suivantes et qu'ils sont conformes :

- Association Le Souvenir Français – Comité de Montmélian
- Association pour le Don du sang bénévole du Canton de Montmélian.

L'an dernier la commune avait versé 120 € de subvention à chacune. C'est ce qui est prévu dans leur prévisionnel. Après avoir communiqué les montants versés par les autres communes pour le Souvenir Français, la proposition de renouveler le montant de 120 € est faite aux membres du Conseil Municipal.
Pour le Don du Sang bénévole du Canton de Montmélian, Mme BENOIT souhaite que l'association détaille le montant global des subventions mairies et propose de renouveler le montant de 120 € également.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, (vote : pour = 10, abstention = 0, contre = 0) :

- vote les montants à attribuer aux associations suivantes :
  - Le souvenir Français – Comité de Montmélian : 120 €
  - Pour le don du sang bénévole du canton de Montmélian : 120 €
- autorise M. le Maire à verser les subventions votées aux associations.

L'association AI.D.A.P.I. est toujours en attente car document non fourni à ce jour.

Moringa : l'association existe toujours. La personne responsable participera au forum pour évaluer le nombre d'adhérents et présenter les différentes thématiques (bien-être…). Les documents pour la réservation d'un créneau sur la salle Arclusaz lui ont été remis.

Future association qui viendra donner des cours à la rentrée : PILATES et VOUS

Le Yoga trouve que la commune donne déjà beaucoup à l'association par le prêt gratuit de la salle donc pas de demande de subvention.

Questions diverses :

Lundi matin 11 juillet 2022, M. le Maire a reçu M. Jean-Yves SARDELLA, Délégué Général Adjoint du Souvenir Français de la Savoie pour soumettre l'idée de faire, à LA CHAVANNE, une conférence sur les Rochambelles (L'histoire des **Rochambelles** avec un hommage à Madame **Anne-Marie Branet, née Bonnel**, qui fut l'une d'entre elles, inhumée au cimetière de LA CHAVANNE ; et le Général BRANET de La Roche enterré à Sainte-Hélène-du-Lac le Maréchal ROCHAMBEAU qui a donné son nom aux Rochambelles libérateur Amerique). Cette histoire mérite d'être racontée ici et voir pour donner son nom à une place… comme l'entretien de la tombe, située à côté du jardin du souvenir dans le cimetière communal, à aménager et fleurir. (demande à cogiter rien

d'obligatoire).
Émilie BONI, conseillère Municipale, rappelle que lors de la réunion du Conseil Municipal du 15 février dernier, avait été évoqué l'installation d'une plaque commémorative à la porte du cimetière pour Mme BRANET ?
Pour la plaque ce serait bien que ce soit M. SARDELLA qui fasse le texte avec des photos (plus parlant).
La plaque pourrait être payer par la commune.
Bastien FLAVIN propose un QR Code sur la plaque sur le panneau au cimetière qui retracerait l'histoire de cette femme.
M. SARDELLA explique le choix de septembre car attaché à des symboles (le 02/09 libération de la Maurienne, lien avec la résistance, les combats...)
Proposition du 02/09 si les membres du Conseil Municipal sont d'accord + une réception après.
Nicolas LAPERRIERE dit que le 11 novembre représente à présent l'ensemble des guerres et non plus que 14/18

La Conférence aura lieu le vendredi 02 septembre 2022 à 20h00 dans la salle Arclusaz dans laquelle seront installées quelques grilles d'exposition et diffusion d'un petit film où elle apparait 2minutes dedans.
Les flyers sont déjà prêts (ne manquait que le lieu et la date (copies en charge de la commune + support numérique)). Véronique BENOIT demande de prévoir la distribution le 29/08 des flyers (avec celui pour le forum des Associations)

Le souvenir français est aussi venu pour le déplacement et la rénovation de la plaque Guy GELON (300 € pris à leur charge pour la restauration chez la Marbrerie LAMBERT). Le nouvel emplacement serait devant les escaliers de l'Eglise avec accrochage de la plaque sur un support inox sur la barrière et 1 vasque de fleurs de chaque côté. La plaque a été décrochée par Bernard REVY, l'agent technique avec l'aide de Jean MOUCHOT et de son fils et de Michel DURET, Maire. Elle a, après avoir été très bien protégée, été emmené chez la marbrerie Lambert par Bernard REVY.
Commémoration le 25 août de chaque année. A ce propos, M. SARDELLA souhaite que le 25 août ce soit la commune qui fasse la cérémonie.

Véronique BENOIT signale qu'un plan de la commune a disparu (celui du panneau d'affichage de l'Eglise)

Question délibération à mettre à la prochaine réunion du Conseil Municipal : la commune est propriétaire de terrain au Marais et a signé avec M. Bernard SIMON un contrat pour l'entretien de cette parcelle par des bêtes. Il s'agit de la parcelle A 679. M. Bernard SIMON demande s'il peut aussi avoir le terrain communal qui est attenant. Proposition d'un bail à titre gratuit. Pour Bernard SIMON à quoi ça engage. Le contrat de gestion actuel est lu par M. le Maire. Ok pour en parler au prochain Conseil Municipal.

Information communiquée à M. le Maire concernant les problèmes de nuisances sonores, poussière, circulation... que subissent régulièrement les habitants de La Bassée. M. MARCOU de Guintoli a été interpellé plusieurs fois à ce sujet. Guintoli ne met pas les moyens pour mettre en place ce qui a été promis par l'entreprise (palissade, arrosage...) Les habitants veulent se réunir pour porter plainte contre la mairie (avec un avocat, huissier...) pour risques sanitaires. M. le Maire dit qu'ils se trompent de cible.
Prévoir un arrêté pour interdire le passage des poids-lourds vers le Pont.

Une partie du terrain est concerné par de l'ambroisie, une entreprise de réinsertion va venir enlever les plants. L'Agence Régionale de Santé qui a demandé à M. le Maire d'intervenir sur l'ambroisie, est en relation avec deux médias France TV Alpes et France Bleue Pays de Savoie.

M.MICHEL dit que le Syndicat des digues de l'Isère et de l'Arc pourrait soutenir l'arrêté car les digues ne supportent pas forcément le poids des camions.

Des photos des camions qui passent régulièrement devant les maisons sont prises et l'entreprise dit que ce ne sont pas les siens. Il n'y a plus de primes au chargement. A 2h00 du matin bruit des claquements des bennes des camions qui travaillent de nuit pour finir des chantiers en retard. Contraintes administratives. On n'a plus le droit de laisser les gens comme ça.
Une demande au propriétaire de reculer les installations plus près de l'autoroute a été émise. Il dit qu'il veut vendre et le locataire dit qu'il a investi 100 000 € dans l'installation.
M. Le Maire ne veut pas gêner le travail de l'entreprise mais pas à n'importe quel prix pour la santé des gens.

Nicolas LAPERRIERE demande au maire s'il est allé voir la bicouche fait sur le Chemin de la Ravoiraz. Très mauvais travail !

Anecdote de M. Le Maire au sujet de la commande pour remplir le silo de granulé : Un camion de l'entreprise a endommagé un potelet et a proposé une remise commerciale sur la prochaine commande.

1ère fois en 2020 commande 6 T de granulés à Touvet Combustibles.
Commande de 3 T en 2022 avec la remise – prix qui correspond quasiment au prix des 6 T
M. le maire a appelé pour avoir une explication. Spéculation très forte sur le carburant et le gaz avec risque de coupure donc beaucoup de collectivités se sont lancées dans les granulés. Moins d'offre et plus de demande d'où les hausses de prix.

Mme BENOIT explique que vendredi dernier les élus du Conseil Municipal Jeunes ont réunis les jeunes et leurs parents pour la fin du mandat. Sondage anonyme rempli (8 jeunes sur les 10 étaient présents) avec préférence pour l'action embellissement, la participation au vin d'honneur plus qu'à la cérémonie. Echange avec les ainés. Sur les 8 présents 5 sont prêt à repartir, tout leur convient, ils sont satisfaits dans l'ensemble. Les élus se donnent les 2 mois d'été pour réfléchir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45mn.

Le secrétaire de séance
Olivier DUVAL

MAIRIE DE LA CHAVANNE (Savoie)

Le Maire,
Michel DURET